



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/788/Add.3
24 mars 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quinzième session
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a reçu de M. Enrique Rodriguez Fabregat, représentant permanent de l'Uruguay auprès des Nations Unies, la communication suivante, en date du 23 mars 1959, qu'il a l'honneur de transmettre à la Commission :

"Le soussigné, Enrique Rodriguez Fabregat, a l'honneur de porter à la connaissance de M. le Secrétaire général, à toutes fins utiles, que la délégation de l'Uruguay présente sa candidature à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, dont les membres doivent être désignés par la Commission des droits de l'homme à sa présente session."
